

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 MARS 2016 à 20H30

- :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: -
Procès-verbal de la dernière séance accepté à l'unanimité
- :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: -

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 23
Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0
Date de convocation : 23 mars 2016
Date d'affichage : 23 mars 2016

Étaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MMES VESVAL, DUBOIS, M. POTTIER, MME CORBEAU, M. MAUNY, M. BRIFFAULT, MME LEROY, M. MILLET, MME MAIGNAN, M. GERMANY, M. PECCATTE, MMES DUVAL, PICAUT, MM.GALLIENNE, LERAY.

Représentés : MME TALI par M. POTTIER, MME BOISGONTIER par MME DUVAL, M. TRONCHOT par M. GALLIENNE, MME BOZEC par M. LERAY.

Secrétaire de séance : M. BOISNARD Daniel.

1-COMMISSION JEUNESSE : COMPTE-RENDU

Madame Roselyne VESVAL, 4^{ème} adjointe, informe les membres du conseil municipal que la commission jeunesse s'est réunie le 4 mars 2016 afin d'examiner les points suivants :

Madame VESVAL a rappelé que lors de la réforme des rythmes scolaires des objectifs de la municipalité avaient été soutenus à savoir :

- 1- Harmonisation des horaires des 4 écoles
- 2- Pas de surcoût pour les familles
- 3- Mise en place de deux services des restauration en élémentaire et maternelle sur Ambrières

Ces derniers ont été inscrits dans un PEDT (Projet Éducatif Territorial) pour une durée de trois ans (2013-2016). Il convient d'engager une concertation avec les différents acteurs pour élaborer un nouveau PEDT à compter de la rentrée 2016-2017.

DEL2016-03-02

2-COMMISSION JEUNESSE : CHANTIERS ARGENT DE POCHE

Madame Roselyne VESVAL, 4^{ème} Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service jeunesse de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a mis en place des opérations « argent de poche » en partenariat avec la commune qui ont pour but d'impliquer les jeunes dans la vie de leur territoire.

Il propose d'accepter ce dispositif chaque fois que le service jeunesse de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais le propose.

La commune indemniser les jeunes à hauteur de 15 € par demi-journée sur présentation d'une attestation de présence établie par le service jeunesse.

La commission jeunesse réunie le vendredi 4 mars 2016 a proposé 3 chantiers argent de poche au cours de l'année 2016 à savoir :

- 1- un chantier est proposé sur Ambrières du 3 au 7 avril 2016 pour 5 jeunes au maximum qui consiste à nettoyer l'extérieur du bâtiment de pétanque, le désherbage du site et la création d'une fresque.
- 2- un chantier est proposé sur Cigné du 6 au 8 juillet pour 5 jeunes au maximum qui consiste à repeindre les poteaux autour du terrain de football.
- 3- un chantier est proposé sur Ambrières du 11 au 13 juillet pour 5 jeunes au maximum qui consiste à nettoyer l'école élémentaire d'Ambrières et de repeindre les tables d'une classe élémentaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donnent un avis favorable à l'exposé de Madame l'Adjointe.
- Acceptent les dispositifs « argent de poche » et l'indemnisation à hauteur de 15€ par demi-journée de travail et par jeune.

3-CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE PAR LE COLLEGE LEO FERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des conventions ont été contractées entre le département de la Mayenne et la commune concernant l'utilisation des équipements sportifs par le collège Léo Ferré d'Ambrières les Vallées.

Une nouvelle convention est proposée afin de mettre en place une nouvelle procédure entre le département de la Mayenne, le collège Léo Ferré et la commune d'Ambrières les Vallées avec dorénavant un paiement direct par le collège à la commune sur la base d'une valeur déclarative des horaires d'utilisation des équipements. La convention fixe les tarifs horaires 2016/2017 comme suit :

- Stade simple ou plateau d'évolution extérieur : 4,55 €/heure
- Stade pluridisciplinaire : 9,15 €/heure
- Petite salle sans chauffage : 4,75 €/heure
- Petite salle avec chauffage : 7 €/heure
- Grande salle sans chauffage : 7,8 €/heure
- Grande salle avec chauffage : 10,10 €/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention tripartite à compter de l'année scolaire 2016/2017
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et notamment la convention ainsi que le titres de recettes.

4-COMMISSION CULTURE : COMPTE-RENDU

Madame Maryline FOUBERT, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que les membres de la commission culture se sont réunis le 22 mars 2016 pour présenter le bilan et le fonctionnement du Musée des Tisserands.

Concernant la sculpture de Guillaume Le Conquérant, installée dans le parc de La Mairie, la commission souhaite également mettre en place un éclairage ainsi qu'un panneau d'information.

5-COMMISSION CULTURE : MUSÉE DES TISSERANDS TARIFS 2016

Madame Maryline FOUBERT, 2^{ème} adjointe informe le Conseil Municipal du fonctionnement du Musée des Tisserands pendant et hors saison estivale.

Les membres de la commission culture réunis le 22 mars 2016 proposent d'ouvrir la saison estivale **du 1^{er} juillet 2016 au 31 Août 2016 avec une fermeture le 14 juillet 2016 et une ouverture le 15 Août 2016.**

Les horaires d'ouverture sont du mardi au dimanche de 14h30 à 18h30.

En dehors de cette période, le musée est ouvert pour les groupes sur rendez-vous.

Ils proposent de reconduire les tarifs pour l'année 2016.

Elle demande l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confirme la période d'ouverture de la saison estivale 2016 du Musée des Tisserands soit **du 1^{er} juillet 2016 au 31 Août 2016.**

- Confirme les tarifs comme suit:

Enfant de - 6 ans	Gratuit
Individuel enfant (6 à 14 ans)	2 €
Individuel adulte	3 €
Groupe enfants à partir de 10 jeunes (centres de loisirs, écoles ...)	1.50 € / personne
Groupe adultes à partir de 10 personnes	2.50 € / personne

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives au fonctionnement du musée en 2016.

DEL2016-03-06

6-MUSÉE DES TISSERANDS : CONVENTION MAY'NPASS

Madame Maryline FOUBERT, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal que les membres de la commission culture réunis le 22 mars 2016 ont étudié la convention de partenariat 2016 May'NPASS avec Mayenne Tourisme pour le Musée des Tisserands afin de promouvoir en ligne une offre promotionnelle de produits touristiques pour individuels en Mayenne.

En effet, depuis 2013, une carte privilège dénommée May'NPASS a été créée. Les prestataires signataires de la convention s'engagent à proposer une offre promotionnelle « May'NPASS. Les réductions sont accordées aux détenteurs May'NPASS et sont valables pour le détenteur et les personnes l'accompagnant.

La commission culture propose de fixer les tarifs suivants pour les personnes détenteurs de la carte May'NPASS :

Tarif adulte plein	3 €	→	Tarif réduit adulte	2,50 €
Tarif enfant plein	2 €	→	tarif réduit enfant	1,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve la convention de partenariat 2016 May'NPASS entre Mayenne Tourisme et la commune d'Ambrières Les Vallées pour le musée des tisserands du 1^{er} Mars 2016 au 1^{er} Mars 2017.
- 2) Approuve les tarifs présentés ci-dessus pour les détenteurs de la carte May'NPASS.
- 3) Autorise Monsieur Le Maire à la signer la convention entre Mayenne Tourisme et la commune d'Ambrières Les Vallées pour le musée des tisserands.

DEL2016-03-07

7-MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Guy MENARD, Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs comprenant les modifications suivantes :

Suppression d'un poste d'adjoint technique à savoir :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le tableau des effectifs et les modifications telles qu'indiquées ci-dessus.

DEL2016-03-08

8-TAUX DE PROMOTION

Monsieur le Maire rappelle que Le taux de promotion est le rapport entre le nombre d'agents pouvant être promus et le nombre d'agents remplissant les conditions statutaires prévus par le statut particulier pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Echelle 4		Echelle 5		Echelle 6		Echelle spécifique	
	Grade d'avancement Après examen professionnel	Ratio (0 à 100)	Grade d'avancement	Ratio (0 à 100)	Grade d'avancement	Ratio (0 à 100)	Grade d'avancement	Ratio (0 à 100)
Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	%	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	%		
ATSEM		%	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	%		
Agent de maîtrise		%		%		%	Agent de maîtrise principal	100 %

Article 2 : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

Article 3 : Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DEL2016-03-09

9-DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits suite aux notifications des bases selon l'état FDL 1259 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
73111	Contributions directes		+ 71 108,00
748314	Etat –compensation au titre de la taxe professionnelle		+227,00
74834	Etat – compensation au titre des taxes foncières		+ 1 252,00
74835	Etat – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		-5 522,00
023	Virement à la section d'investissement	+67 065,00	
7411	Dotation de base		47 490,00
73916	prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques	47 490,00	
Total de la décision modificative n°1		+114 555,00	+114 555,00
Pour mémoire budget primitif		2 568 074,88	2 568 074,88
Total de la section de fonctionnement		2 682 629,88	2 682 629,88
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2183-224	Matériel informatique	+ 5 805,00	
2031-235	Frais étude	+ 61 260,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		+67 065,00

Total de la décision modificative n°1	+67 065,00	+67 065,00
Pour mémoire budget primitif	1 848 263,00	1 848 263,00
Total de la section d'investissement	1 915 328,00	1 915 328,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- Donne son accord à la modification budgétaire ci-dessus.

10- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décisions n°03-2016 et 04-2016 présentées en séance.

Décisions de non exercice du droit de préemption n°09-2016 à n°10-2016 présentées en séance.

Non exercice du Droit de Préemption Urbain 2015

N°09/2016 du 02/03/2016 bien cadastré section ZS n°073

N°10/2016 du 16/03/2016 bien cadastré section AB n°195 AD n° 95

11-QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des points ci-dessous :

- Point sur les écoles d'Ambrières

- Dates à retenir dans le mois :

Samedi 9 avril 11 heures: inauguration du club house à Cigné

Samedi 16 avril 11 heures : cérémonie de citoyenneté

Prochain conseil municipal : Lundi 18 avril 2016

- :: :: - :: :: - :: :: - :: ::

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

- :: :: - :: :: - :: :: - :: ::

Le Secrétaire de Séance,
D. BOISNARD

Le Maire,
G. MENARD

